Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_054_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni le 10 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Mélinda PELLOTE-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations : Madame Sylvie HARDY à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Romain GUILLARD à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Vanessa MOINET-TRANVAUX
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Martine LEBRUN

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N°2026/054 Commission Spéciale d'Attribution Foncière : création et désignation des membres

Monsieur le Maire expose :

Création et attribution :
La Commission Spéciale d'attribution foncière aura notamment pour objet de procéder à la commercialisation des terrains du projet « Quatre Vents ». Elle pourra aussi donner des avis sur l'organisation de consultations de promoteurs dans le cadre d'autres opérations d'aménagement sur l'ensemble de la ville (ZAC Cœur de Ville, Porte du Bois de Soeuvres,...).

Modalités de vote et représentation :
Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Composition :
Il est proposé de :
- désigner Monsieur le Maire comme Président de cette Commission Spéciale d'Attribution Foncière
- fixer à six le nombre de représentants titulaires et six le nombre de représentants suppléants du Conseil municipal, en dehors du Maire, Président, en accordant à la liste minoritaire un siège de titulaire et un siège de suppléant au sein de cette commission.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale conviés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

Concernant la désignation des membres de l'assemblée délibérante au sein de cette commission, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule*

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_054_1-DE

liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Il est donc proposé à la liste minoritaire de former une liste commune en lui laissant un siège. Ce qu'elle accepte. Les noms suivants sont ainsi proposés :

- 6 membres titulaires : Isabelle Lebreton, Anthony Philippon, Vincent Vivier, Stéphane Chauvet, Louis Couasme, Laurent Rebuffie
- 6 membres suppléants : Hanane Hajji, Jocelyne Dansay, Christian Robert, Jean-Pierre Martinez, Martine Lebrun, Victor Coupard

Concernant les nominations et désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée pour désigner les membres de cette commission. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée.

Le Conseil municipal est invité à :

- **désigner** Monsieur le Maire comme Président de la Commission Spéciale d'Attribution Foncière
- **fixer** à six le nombre de représentants titulaires et six le nombre de représentants suppléants du Conseil municipal, en dehors du Maire, Président, en accordant à la liste minoritaire un siège de titulaire et un siège de suppléant au sein de cette commission.
- **désigner** ses représentants au sein de la Commission Spéciale d'Attribution Foncière, au vote à main levée, comme suit :
    - 6 membres titulaires : Isabelle Lebreton, Anthony Philippon, Vincent Vivier, Stéphane Chauvet, Louis Couasme, Laurent Rebuffie
    - 6 membres suppléants : Hanane Hajji, Jocelyne Dansay, Christian Robert, Jean-Pierre Martinez, Martine Lebrun, Victor Coupard

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire

Mairie de CHANTERIE

Louis COUASME

Grégoire LE BLOND